

Équipement physique

Le service d'hébergement physique est disponible pour les unités administratives, incluant les centres et chaires de recherche de l'Université Laval, et pour les projets institutionnels.

Ce service, offert de façon exceptionnelle pour certains serveurs ou services particuliers qui ne peuvent utiliser l'hébergement virtuel. Il vous permet d'installer vos équipements (serveurs principalement) dans les centres de données de l'Université Laval gérés par la Direction des technologies de l'information (DTI).

Pour toutes informations supplémentaires, consultez l'offre de service dans le [Portail des responsables en TI](#).

Pour obtenir le service

- Si vous êtes d'une unité autre que la DTI, d'un service ou d'une Faculté à l'Université Laval, contactez le CSSTI à aide@dti.ulaval.ca pour vos questions et vos demandes.
- Si vous êtes de la DTI, remplissez directement le formulaire électronique [Demande d'ajout d'équipement](#) ou [Demande de retrait d'un équipement](#).
- En cas de besoin, demandez l'aide de la personne ressource en informatique de votre unité.

Suivi de la demande

- Une fois votre demande enregistrée et traitée, un employé du service d'hébergement vous proposera une soumission et une évaluation du délai de réalisation.
- Une fois que vous avez accepté la soumission, l'employé du service d'hébergement supervisera la réalisation des travaux par les équipes techniques de la DTI et assurera le lien entre celles-ci et vous.

Tarifs

À titre indicatif, voici les tarifs des équipements généralement utilisés :

Hébergement physique	Prix
Installation d'un équipement incluant le retrait en fin de vie*	610 \$
Câbles 10 GB (redondants)	600 \$
Câbles 25 GB (redondants)	600 \$

Hébergement physique	Prix
Connexion de gestion (KVM sur cuivre)	275 \$
Tarif horaire pour installation ou remplacement de pièces (1 h min.)	65 \$
Frais d'accompagnement en salle	65 \$
Commande et réception d'un serveur	150 \$

* Des frais supplémentaires s'appliqueront pour toute installation d'une durée de plus de quatre heures. Chaque heure supplémentaire sera facturée au coût de 65 \$/heure.

- Les coûts pour les équipements énumérés ci-dessus sont ceux généralement utilisés. Selon l'architecture de la solution de l'utilisateur, certains équipements spécifiques peuvent être utilisés et entraîner des frais supplémentaires.
- L'intervention en salle par une personne désignée par l'unité propriétaire du serveur physique en problème est possible uniquement sur prise de rendez-vous auprès du Centre de services DTI et en étant accompagnée pendant toute la durée de l'intervention par une personne désignée par la DTI.
- Le coût d'acquisition d'un espace d'hébergement physique est fixe et constitue un engagement à long terme sans période déterminée. L'espace ne peut pas être transféré à un autre utilisateur. L'unité est entièrement responsable de la gestion (inclut la gestion du contenu, l'achat et l'installation de pièces supplémentaires ou défectueuses, etc.), de l'achat et le renouvellement des licences et des contrats de maintenance, des copies de sécurité, de la maintenance générale et des mises à jour des serveurs hébergés. Tout type d'intervention de la DTI sur des serveurs physiques en hébergement sera facturé.
- Tous les tarifs sont sujets à changement selon la nature des interventions.

Assistance

En premier lieu, lors d'un problème technique ou pour toutes questions au sujet de ce service, veuillez communiquer avec votre service informatique en unité ou en faculté.

Si le problème persiste, le personnel informatique de votre centre de services pourra communiquer avec le centre de services de la DTI.

Téléphone 418 656-3111

Courriel aide@dti.ulaval.ca

Heures d'ouverture Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Horaire d'été (du 2^e lundi de juin jusqu'au 2^e vendredi d'août)

Du lundi au jeudi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30

Vendredi de 8h30 à midi et de 13h à 16h

Assistance en dehors des heures ouvrables. Du lundi au vendredi de 17 h à 23 h, samedi et dimanche entre 7 :00 et 23 :00. Après les heures ouvrables normales, ce sont les équipes de garde de la DTI qui sont en service sur appel en cas de problème. Voir [la page du calendrier de garde](#) pour la liste des services supportés et le processus pour rejoindre les équipes.